



Commissaire provincial aux incendies
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8

Tél. : 902-368-4869
Télec. : 902-368-5526

Demande de permis de possession et d'utilisation de feux d'artifice

Le demandeur doit être la personne responsable des feux d'artifice

Veillez soumettre la demande au Bureau du commissaire provincial aux incendies au moins 15 jours avant l'utilisation des feux d'artifice.

Veillez imprimer :

Nom du demandeur :

--	--

Adresse postale :

Code postal :

Téléphone :

--	--	--

Personne qui allumera les feux d'artifice :

Numéro de permis :

Type d'utilisation :

--	--	--

Organisme parrain :

Adresse :

Personne-ressource :

Téléphone :

--	--	--	--

Quantité de feux d'artifice qui seront en la possession du demandeur :

--

Emplacement où se fera l'utilisation des feux d'artifice :

Date :

Heure :

--	--	--

Type de feux d'artifice utilisés :

Date d'entrée dans la province des feux d'artifice :

--	--

District d'incendie dans lequel les feux d'artifice seront utilisés :

Service d'incendie s'occupant de ce district :

--	--

L'autorisation du chef des pompiers (ou de la personne désignée) du district d'incendie doit être obtenue. Le chef des pompiers ou la personne désignée peu exiger le respect de certaines conditions pour l'obtention de l'autorisation.

Signature du chef des pompiers :

Date :

--	--

Signature du demandeur :

Date :

--	--

Commentaires :

Vos renseignements personnels sur le présent formulaire sont recueillis en vertu du paragraphe 1(4) des règlements généraux de la *Fire Protection Act* (loi sur la prévention des incendies) et ne serviront qu'au traitement de votre demande de permis. Pour plus d'information, communiquez avec le Bureau du commissaire aux incendies au 368-4869.

www.peipublicsafety.ca